

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-18-0716 du 28/05/2018

Arrêté du 22 mai 2018

ARRETE PORTANT DETACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE
A LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte détachement dans l'emploi de chef de service comptable à la direction générale des Finances publiques.

Date d'application : 01/08/2018

DOCUMENT À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE À LA
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes Publics

ARRÊTÉ

portant détachement dans l'emploi de chef de service comptable
à la direction générale des Finances publiques au titre de l'année 2018

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-988 du 26 août 2010 modifiant le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006, relatif aux emplois de chef de service comptable au sein du ministère de l'économie et des finances ;
- Vu le décret n° 2010-991 du 26 août 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- Vu l'arrêté du 23 novembre 2012 portant fixation des cautionnements à constituer par les comptables de la direction générale des finances publiques ;
- Vu les arrêtés 2017 portant réorganisation des services des impôts des particuliers et des services des impôts des entreprises des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu les demandes des intéressés ;

ARRÊTE :

Article premier : les cadres dont les noms suivent, sont détachés dans l'emploi de chef de service comptable de 4^{ème} ou 5^{ème} catégorie, pour une durée renouvelable de trois ans, conformément aux indications figurant au tableau ci-après :

N° DGFIP	Prénom	Nom d'usage	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'installation	Niveau de détachement	Chevron	Date de prise de rang
810968	François	BAK	SIP Lyon Berthelot (RHONE)	TM Roussillonnais (ISERE)	01/08/2018	Chef de service comptable de 4 ^{ème} catégorie	1	01/08/2018
155573	Nathalie	PIRAUBE	Administratif (MANCHE)	SIE Cayenne (GUYANE)	01/09/2018	Chef de service comptable de 5 ^{ème} catégorie	-	01/09/2018

Article 2 : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 22 MAI 2018
 POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
 L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH – 1B,

CÉLINE CASTELEYN



BOFiP
 Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756